Traité Mena'hot

Michna 3 - Chapitre 7

הַשּׁוֹחֵט אֶת הַתּוֹדָה בִּפְנִים,
וְלַחְמָהּ חוּץ לַחוֹמָה,
לֹא קִדֵּשׁ הַלֶּחֶם.
שְׁחָטָהּ עַד שֶׁלֹּא קָרְמוּ בַּתַּנּוּר,
וְאֶפְלוּ קָרְמוּ כֻּלָּן חוּץ מֵאֶחָד מֵהֶן,
לֹא קִדֵּשׁ הַלֶּחֶם.
שְׁחָטָהּ חוּץ לִזְמַנָּהּ וְחוּץ לִמְקוֹמָהּ,
קִדֵּשׁ הַלֶּחֶם.
שְׁחָטָהּ וְנִמְצֵאת טְרֵפָה,
לֹא קִדֵּשׁ הַלֶּחֶם.
שְׁחָטָהּ וְנִמְצֵאת בַּעֲלַת מוּם,
רַבִּי אֱלִיעֶזֶר אוֹמֵר, קִדֵּשׁ;
וַחֲכָמִים אוֹמְרִים: לֹא קִדֵּשׁ.
שְׁחָטָהּ שֶׁלֹּא לִשְׁמָהּ,
וְכֵן אֵיל הַמִּלּוּאִים
וְכֵן שְׁנֵי כִבְשֵׁי עֲצֶרֶת
שֶׁשְּׁחָטָן שֶׁלֹּא לִשְׁמָן,
לֹא קִדֵּשׁ הַלֶּחֶם:

Si quelqu'un égorge l'offrande de remerciement[à l'endroit prévu à cet effet]dans[la cour du Temple], et que ses[quarante pains se trouvaient alors]hors du mur, les pains ne sont pas consacrés.[De même], s'il égorge[l'offrande de remerciement]avant que la surface[des pains]ne forme une croûte dans le four, et même[si la surface de tous les pains]forme une croûte sauf un, les pains ne sont pas consacrés.[Si quelqu'un]égorge[l'offrande de remerciement avec l'intention d'en manger ou de brûler les parties sacrificielles]au-delà du[temps prévu]ou hors de la[zone prévue, et que l'offrande est rendue piggoul ou est disqualifiée, respectivement], les pains sont consacrés[et sont rendus piggoul ou disqualifiés. Si quelqu'un]égorge[l'offrande de remerciement]et qu'il s'avère[qu'il s'agit]d'un animal blessé qui aurait pu le faire mourir dans les douze mois [tereifa], les pains ne sont pas consacrés,[car la cause de la disqualification de l'animal est antérieure à son abattage]. Si l'on a égorgé[l'offrande de remerciement]et qu'on découvre[qu'il s'agit]d'un animal imparfait[qui ne peut être sacrifié a

Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions

priori, mais qui est monté sur l'autel, il peut être sacrifié], Rabbi Eliezer dit :il a consacré[les pains, car si l'offrande monte sur l'autel, elle est sacrifiée]. Et les Sages disent :il n'a pas consacré[les pains, car ils ne peuvent être sacrifiés a priori].Si l'on a égorgé[l'offrande de remerciement]non pour elle,[mais pour une autre offrande], et de même[si l'on a égorgé]le bélier d'inauguration[non pour elle], et de même[si l'on]a égorgé le[sacrifice de communion de]deux moutons[qui accompagnent les deux pains à]Chavouot non pour eux, les pains n'ont pas été consacrés.

Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions